

CONSULTATION D'INITIATIVE LOCALE

Réunion publique du 26 mai 2026



EHPAD

Où en sommes nous ?

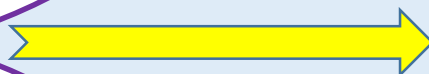
HOPITAL - Services
SSIAD
Service de Soins Infirmiers A Domicile
← ↑ ↓ →
Rex-de-Chaussée →
Bureau des Entrées - Administration
1^{er} Etage →
Médecine - Repos - Convalescence
2^{ème} Etage →
RESIDENCE LE CROIX DE SAUVÉ - MAISON DE RETRAITE



LA SITUATION HERITÉE 2025-2026

**1.
ABANDON
DEFINITIF DU
PROJET DE
RENOVATION**

**2.
LE GHT SOUHAITE
RECONSTRUIRE
L'EHPAD
DANS LE PAYS DE
BANON**



**3.
LA MUNICIPALITÉ
PRÉCÉDENTE PROPOSE
LE STADE POUR
CONSERVER L'EHPAD**

QUELLES ACTIONS DU MAIRE DEPUIS LE 15 MARS 2026 ?

RENCONTRES ET ECHANGES AVEC :

- LE PRÉSIDENT DU CENTRE HOSPITALIER DE MANOSQUE**
- LA PRÉFÈTE ET LA SOUS-PRÉFÈTE**
- LE DIRECTEUR DE L'ARS du 04**
- LE CABINET DE LA PRÉSIDENTE DU DÉPARTEMENT**

❑ **Le Centre intercommunal hospitalier de Manosque**

- **Protocole d'accord officiel** pour la reconstruction à Banon sur le stade
- **Plan de financement de 14 millions d'euros validé 74 résidents 50+10+14**

❑ **L'ÉTAT**

- **Rencontre à deux reprises avec la préfète et sous préfète, puis invitation à Banon pour évaluation sur le terrain**
- **Soutien de la Préfète au projet de reconstruction à Banon sur le terrain du stade**
- **Appui des services de l'état dans la procédure de déclaration d'utilité publique du projet**

❑ **L'Agence Régionale de Santé (ARS) et le conseil départemental**

- **Protocole d'accord commun ARS-Département 04, confirmant leur soutien actif au projet de reconstruction à Banon sur le terrain du stade**

LA SITUATION AUJOURD'HUI

**Centre
Hospitalier**

**ARS
+
Département**

COURRIERS OFFICIELS

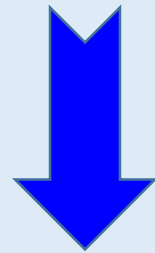
PRÉSENTANT LES DÉCISIONS

- **Construction de l'EHPAD à Banon**
- **Plan de financement 14 millions €**
- **74 résidents + création d'emplois**
- **Construction sur le stade**

**TOUTE REMISE EN CAUSE DU LIEU REVIENDRAIT
A REMETTRE EN CAUSE LA DECISION.**

ET LE STADE GUY BARTON ?

**RENCONTRES ET ÉCHANGES AVEC LE PRÉSIDENT DE LA
COM-COM EN VUE D'UN ACCOMPAGNEMENT FINANCIER
POUR LA RECONSTRUCTION D'UN STADE A BANON**



COURRIER OFFICIEL

Du Président de la Com-Com

**Prêt pour accompagner la construction du
nouveau stade Guy Barton
Avec l'accord du conseil communautaire**

COURRIER

OFFICIEL

ARS

&

DÉPARTEMENT



Direction départementale des Alpes-de-Haute-Provence
Service de l'offre médico-sociale – DD04

Pôle Solidarités, Collèges, Culture et Sports
Direction des Solidarités
Service vieillesse handicap

Affaire suivie par : Léonie GOUDJIL et Olivier LEMARCHAND
Tél. : 04-13-55-88-30
Mail : leonie.goudjil@ars.sante.fr

Affaire suivie par : Christelle RITTER
Tél. : 04-92-30-07-43
Mail : christelle.ritter@le04.fr

Date : 20 mai 2026

Monsieur Sylvain RICCI
Mairie de Banon
Place Chales VIAL
04 150 BANON

Objet : Projet de reconstruction de l'EHPAD de Banon

Monsieur le Maire,

Nous accusons réception de vos courriers adressés le 13 avril 2026 à nos services respectifs relatifs au projet de reconstruction de l'EHPAD de Banon et aux interrogations exprimées quant aux intentions des autorités de tarification concernant l'avenir de cet établissement.

Par la présente, l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur et le Département des Alpes de Haute-Provence souhaitent vous confirmer conjointement leur engagement en faveur du maintien et du développement d'une offre d'hébergement pour personnes âgées dépendantes sur le territoire de Banon, et leur soutien, sous réserve de la faisabilité technique et d'un plan de financement équilibré, au projet de reconstruction porté par l'établissement.

Nous tenons à souligner que l'EHPAD « Le Crou de Bane » de Banon constitue un maillon essentiel de l'offre médico-sociale de proximité sur ce secteur du département et que sa reconstruction demeure un objectif partagé par l'ensemble des partenaires institutionnels. Ce projet répond aux besoins actuels et futurs de la population du territoire et à ce titre, il bénéficie de l'attention et de l'accompagnement constants des deux autorités de tarification.

Pour mémoire, l'ARS a affirmé son soutien à l'EHPAD de Banon dès 2020 avec l'attribution d'une subvention de 2 165 637 €, au titre du Plan d'Aide à l'Investissement (PAI) de la CNSA mais également en 2024 au travers de crédits non reconductibles (CNR) d'un montant de 433 127€ et en 2025 via une dotation exceptionnelle de 911 266€ afin de contribuer à la soutenabilité financière de cette structure. Le Département a, quant à lui, voté en 2022 une subvention d'investissement à hauteur de 1 490 000 € pour la réalisation de ce projet.

Concernant l'implantation du futur établissement, l'ARS PACA et le Département prennent acte de la proposition de terrain communal formulée par la commune de Banon et reprise par votre nouvelle équipe municipale. Le choix définitif du site, ainsi que les procédures d'évolution du plan local d'urbanisme nécessaires à la réalisation du projet, relèvent du porteur de projet et de la collectivité compétente.

Nos services se tiennent à votre disposition, ainsi qu'à celle de l'établissement, pour poursuivre un dialogue constructif et accompagner les prochaines étapes de ce projet d'intérêt général.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de notre considération distinguée.

Pour le directeur général de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte-D'azur et par délégation,

PI Le Directeur de la Délégation départementale des Alpes-de-Haute-Provence

Bertrand BIJU-DUVAL

La directrice adjointe de la délégation départementale des Alpes-de-Haute-Provence
Isabelle RENVOIZÉ

La Présidente du Conseil départemental

Eliane BARREILLE

**COURRIER
OFFICIEL**

GHT



Manosque, le 14 avril 2026

Monsieur Sylvain RICCI
Maire
Mairie de Banon
Place Charles Vial
04 150 BANON

N/Réf. : GD/EM/26.026
Objet : EHPAD de Banon

Monsieur le Maire,

J'accuse réception de votre courrier en date du 13 avril 2026 relatif au devenir de l'EHPAD de Banon, et je vous remercie de l'attention que vous portez à ce dossier essentiel pour votre commune et ses habitants.

Je tiens à vous assurer que le Centre Hospitalier Intercommunal de Manosque demeure pleinement mobilisé en faveur du maintien et du développement d'une offre d'hébergement adaptée aux personnes âgées sur le territoire de Banon.

Le projet de reconstruction d'un EHPAD constitue, à nos yeux, une perspective pertinente afin de garantir des conditions d'accueil modernes, sécurisées et conformes aux attentes actuelles. À ce titre, l'implantation sur le terrain communal précédemment proposé par la municipalité constitue désormais un projet validé.

Dans ce contexte, je souhaite vous confirmer notre volonté de poursuivre les échanges avec votre collectivité afin d'avancer de manière concertée et transparente. Une rencontre pourrait utilement être organisée dans les prochaines semaines afin de faire un point d'étape partagé sur l'état d'avancement du dossier et les perspectives envisageables.

Soyez assuré, Monsieur le Maire, de notre engagement à travailler en lien étroit avec la commune de Banon pour défendre ce projet structurant au service de la population.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Le Directeur

Gilles DUFFOUR



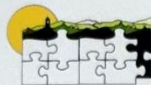
**COURRIER
OFFICIEL**

PRÉSIDENT

DE LA

**COMMUNAUTÉ
DE
COMMUNES**

Communauté Haute-Provence Pays de Banon



Aubenas-les-Alpes - Banon - Dauphin - La Rochegiron - L'Hospitalet - Mane -
Montjustin - Montsalier - Oppedette - Redortiers - Reillanne - Revest-des-Brousses -
Revest-du-Bion - Sainte-Croix-à-Lauze - Saint-Maime - Saint-Martin-les-Eaux -
Saint-Michel l'Observatoire - Saumane - Simiane-la-Rotonde - Vachères - Villemus



MAIRIE DE BANON

30 AVR. 2026

COURRIER ARRIVÉ

Mane,
Le 24 avril 2026

Le président de la communauté de
Haute Provence Pays de Banon

à

Monsieur le maire de BANON

Mairie de Banon
Place Charles Vial

04150 BANON

Objet : Projet d'aménagement d'un
complexe sportif

Cher collègue,

Je fais suite à votre lettre du 23 avril dernier relative au projet de construction du nouvel EHPAD. Celui-ci devant être édifié sur l'ancien stade, aujourd'hui sans usage, et vous souhaitez engager, sans attendre, une réflexion sur l'aménagement d'un nouveau complexe sportif.

Je tiens à saluer cette démarche d'anticipation, qui permettra d'assurer la continuité de l'offre d'équipements sportifs au bénéfice des usagers et des associations locales. Il apparaît en effet essentiel d'intégrer dès à présent les besoins du territoire, afin de concevoir des infrastructures adaptées, durables et en adéquation avec les attentes des habitants de Banon et des communes voisines.

Se pose naturellement la question des modalités de financement, et notamment du concours que pourrait apporter la communauté de Haute-Provence Pays de Banon.

Son intervention, bien que hors de son champ de compétence direct, pourrait prendre deux formes : soit un soutien financier destiné à alléger l'autofinancement communal, à l'image de ce qui a été réalisé pour « La Bugadière » ; ou alors une délégation de maîtrise d'ouvrage, assortie également d'une participation financière.

Je précise toutefois que ces éléments relèvent d'un éclairage d'ordre technique en matière de financement. Le pouvoir de décision appartient exclusivement au conseil de communauté. Néanmoins, l'intérêt de votre démarche me semble de nature à retenir toute l'attention de nos collègues.

Espérant que ces éléments pourront utilement contribuer à votre réflexion, je vous prie de croire, cher collègue, en l'expression de ma considération dévouée.

Le Président de la Communauté Haute
Provence Pays de Banon



Jacques DEPIEDS

LA CONSULTATION DES HABITANTS

DIMANCHE 07 JUIN 2026

Êtes vous d'accord pour que s'engage dès juin 2026 le processus de construction du nouvel EHPAD sur le terrain du stade et construire un nouveau stade Guy Barton moderne, adapté, aux besoins sportifs avec l'aide de la communauté de communes ?

LA CONSULTATION DES HABITANTS

DIMANCHE 07 JUIN 2026

OUI

La majorité des habitants est favorable

- Juin 2026 Étude de sol**
- Juin 2026 Fouilles archéologiques**
- Automne 2026 Appel à projet architecte**
Appel à projet maître d'œuvre
- Procédure dérogatoire d'utilité publique**
- Printemps 2027 début des travaux**
- Fin 2028 Livraison du bâtiment**

NON

La majorité des habitants refuse

- Le processus actuel s'arrête**
- Relance d'un nouveau cycle d'étude**
- Recherche de terrain dans le pays de Banon**
- Risque de perdre l'EHPAD à Banon**

LA CONSULTATION DES HABITANTS

DIMANCHE 07 JUIN 2026

- **Vote toute la journée de 8H00 à 18H00**
- **Salle la Bugadière**
- **Électeurs inscrits sur liste électorale**
- **Dépouillement public à 18H00**
- **Proclamation des résultats à 19H00**



POSSIBLE DE VOTER PAR PROCURATION

Renseignements Sur le site banon.fr

CONSULTATION D'INITIATIVE LOCALE

Vote dimanche 07 Juin 2026

**Aux Banonnais
de décider si
on lance les travaux**



Site internet : Banon.fr

Facebook : Commune de banon